Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 027-200077329-20260928-DEC_0386_2026-AU

DEC_0386_2026

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LA COMPAGNIE BOOM'STRUCTUR POUR LE SPECTACLE "TERMINATOR 2 UNPLUGGED"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté n° 552-2026 du 17 août 2026 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de Troisième Maire Adjoint en charge de la culture, du Tourisme, du Patrimoine et de l'animation,

CONSIDÉRANT la programmation culturelle du théâtre l'Eclat pour la saison 2026-2027,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec la compagnie Boom'Structur domiciliée 190 Boulevard Gustave Flaubert 63000 Clermont-Ferrand pour une représentation du spectacle « Terminator 2 Unplugged » au théâtre l'Eclat le jeudi 1er octobre 2026 pour un montant de 2.083,72 €.

Fait à Pont-Audemer, le 28 septembre 2026

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

MAIRIE DE PONT-AUDEMER EURE

Julien TIMON